

obje chij 51
SRAOJET



	2015	2020	2030	2050
Production hydroélectrique (GWh)	3 082	3 400	4 300	4 300 ou en baisse
Puissance installée (MW)	1 760	1 850	2 030	2 030

8 – Eolien on-shore

Le développement en région de l'énergie éolienne est relativement récent : les premiers parcs ont été mis en service en 2004 dans l'ex-Poitou-Charentes. Leur répartition spatiale est très inégale avec une implantation au nord particulièrement en Deux-Sèvres, dans le nord des deux Charentes, en Vienne, dans la Creuse et en Haute-Vienne pour une puissance régionale installée de 875 MW fin 2017 (805 MW installés en ex-Poitou-Charentes et 70 MW en ex-Limousin). Les départements de Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques ne comptent aucun parc éolien. La Nouvelle-Aquitaine est la 6^{ème} région éolienne de France en termes de capacité totale installée (6,5 % du parc national éolien) alors que sa superficie couvre 12,5 % du territoire national. La valorisation des potentialités éoliennes est donc sous-dimensionnée et pose la question, pour l'atteinte effective des objectifs 2030 et 2050 d'un rééquilibrage volontariste vers le sud et d'une solidarité avec les territoires infrarégionaux denses en éolien. La situation de l'ex-territoire d'Aquitaine explique cette ambition mesurée, repowering* compris. Néanmoins, dans le cas d'une levée des contraintes jusqu'alors existantes sur ce dernier périmètre et d'une appropriation de cette énergie par l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine, on pourrait considérer qu'aux horizons 2030 et 2050 les puissances respectives installées dépassent 5500 MW et 10000 MW.

	2015	2020	2030	2050
Production éolienne (GWh)	1 054	4 140	10 350	17 480
Puissance installée (MW)	551	1 800	4 500	7 600
dont repowering* (MW)			200	2 200
Rythme hors repowering (MW/an)		~ 500	~ 250	~ 50

* Le repowering désigne le redimensionnement d'un parc éolien dit en fin d'exploitation par l'installation d'équipements plus performants.

Orientations prioritaires :

- Le rééquilibrage infrarégional pour capter, évolution technologique aidant, les gisements de vents « moyens » ;
- La territorialisation des projets et l'implication directe des collectivités locales et des habitants y compris comme partie prenante dans les investissements financiers ;
- La valorisation maximale des capacités de repowering permettant de limiter, en zone densément équipée, le nombre de nouveaux mâts à installer ;
- Le développement du power-to-gas en lien avec les dynamiques régionales « gaz renouvelables » et « énergies et stockage » ;
- A l'échelle de l'intercommunalité, une vigilance spécifique est portée à la mise en cohérence entre le plan climat-air-énergie, les démarches de type territoires à énergie positive, le schéma de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUI) ou les cartes communales.

Nouvelles perspectives pour le développement de l'éolien et du photovoltaïque :

La baisse massive en quelques années du coût de production de l'électricité éolienne et solaire, et du stockage électrique annoncent une nouvelle ère sur le marché de l'électricité verte. De nouveaux acteurs vont développer, au-delà de quelques initiatives en cours, les contrats d'achat direct (Power purchase agreement) sur des temps moyens à longs (10 à 20 ans) avec un avantage attendu pour le consommateur qu'il soit particulier, entreprise ou collectivité territoriale. Ce nouveau modèle économique va, très certainement, conforter la territorialisation de la transition énergétique par le renforcement des relations directes entre les producteurs et les consommateurs d'énergie verte. Il pourrait s'appliquer dans un premier temps pour les parcs PV et éoliens de la première génération arrivant en fin d'obligation d'achat dans les années 2020-2025 et situés dans les territoires à énergie positive.

9 – Photovoltaïque

Le niveau d'ensoleillement régional est particulièrement favorable au développement de l'électricité photovoltaïque. La Nouvelle-Aquitaine accueille 26 % du parc solaire national (1 594 MWc) et se positionne au 1^{er} rang des régions pour sa production photovoltaïque (PV) : 1 687 GWh (2015). Le rendement des différentes technologies

